

**NOTICE D'INFORMATIONS RELATIVE AU CNDS 2009
ACTION « ACCES AUX STRUCTURES
DU SPORT DE HAUT NIVEAU »
(notice réservée aux pôles espoirs labellisés en région PACA)**

La commission régionale CNDS a décidé cette année de maintenir les conditions d'attribution des subventions relatives à « l'accès au sport de haut niveau. Ainsi les bénéficiaires et les actions éligibles seront identiques à 2008 et à nouveau aidés de manière significative.

Les modalités vous sont détaillées ci-dessous :

Les bénéficiaires

- **Les pôles espoirs labellisés en CREPS :**
une subvention forfaitaire de fonctionnement de 1000 € leur sera attribuée, sous réserve de justification de l'emploi de la subvention octroyée en 2008.
- **Les pôles espoirs labellisés hors CREPS :**
sous réserve de justification de l'emploi de la subvention octroyée en 2008, l'aide financière correspondra aux actions envisagées répondant aux critères développés ci-dessous.

Il est à noter que les sections sportives scolaires et les clubs ne sont pas éligibles à ce dispositif réservé aux pôles espoirs.

En revanche un pôle espoir pourra valoriser l'action d'une section sportive ou d'un club qui en est le « vivier » (voir critère n°5).

Les clubs, comités départementaux et régionaux pourront également prétendre à l'action « accès au sport de haut niveau » dans le cadre de leur dossier traditionnel. Ces actions concerneront des actions réalisées en amont du pôle espoir et qui ne sont pas identiques à celles présentés par le pôle sur l'item détection.

Les actions éligibles

1. Accompagnement médical : les médecins du pôle et/ou le matériel utile au travail du médecin,
2. Accompagnement paramédical : les kinésithérapeutes, les ostéopathes et les diététiciens(nes) diplômés,
3. Accompagnement psychologique par des interventions régulières d'un psychologue, diplômé d'Etat obligatoirement,
4. Déplacements : les déplacements concernant les trajets lieu d'entraînement/ lieu d'hébergement /lieu de scolarité exclusivement
5. Détection : les actions permettant la détection des jeunes talents à l'entrée en pôle uniquement. Une section sportive scolaire « vivier de pôle » pourra rentrer dans ce dispositif, le pôle espoir devant être obligatoirement le bénéficiaire de la subvention.

Vous noterez que les actions 1, 2 et 3 seront soutenues prioritairement et très significativement par la commission régionale.

Les modalités pratiques

- Téléchargement du dossier

A nouveau cette année, aucun dossier ne sera envoyé aux associations. Celui-ci sera téléchargeable à l'adresse internet suivante : mjspaca.jeunesse-sports.gouv.fr

Le format disponible vous permettra de remplir le dossier numériquement, il sera tout de même à renvoyer sous format papier.

- Présentation des actions du pôle

- Vous devez compléter autant de fiches 3-1/3-2 « description de l'action » du dossier de demande de subvention que vous envisagez d'actions (exemple : une fiche pour l'accompagnement médical, une fiche pour l'accompagnement

paramédical, une fiche pour l'accompagnement psychologique, une fiche pour les déplacements...).

A noter que les ligues supports de pôles doivent compléter la ou (les) fiche(s) 3-1/3-2 « description de l'action » du dossier de demande de subvention et les adjoindre à leur dossier CNDS classique en précisant dans le descriptif de l'action que celle-ci est destinée au pôle espoir. Ces fiches 3-1/3-2 devront être agrafées ensemble et titrées « pôle espoir ».

- Vous photocopierez les fiches 3-1/3-2 autant que de besoin.
→ Les pôles en CREPS auront à remplir une seule fiche 3-1/3-2 avec une action qui sera financée à hauteur de 1000 €

- Pièces à fournir dans le dossier

→ un RIB original

→ le compte rendu d'activité et le compte rendu financier, adoptés par la dernière assemblée générale ordinaire ainsi que le compte rendu d'utilisation de la subvention CNDS 2008, selon le modèle fourni dans le dossier.

→ le numéro SIRET est obligatoire

- Retour des dossiers

Envoyer pour *le 7 avril 2009*:

- 2 exemplaires originaux à

**Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports
Service sport de haut niveau
Technopôle de Château Gombert, 160 rue Albert Einstein - CS 90002
13453 MARSEILLE cedex 13**

Le suivi de l'ensemble des pôles de pacas est désormais assuré par la DRDJS de PACA à Marseille.

- Contacts

Pour les pôles implantés en Provence-Alpes :

Jean-Nicolas BARELIER : 04 88 08 91 74

Simone BERLINGUI: 04 88 08 91 81

Pour les pôles implantés en Côte d'Azur :

Eric NORET: 04 88 08 91 08

